

DEPARTEMENT DES HAUTES ALPES
ARRONDISSEMENT DE BRIANCON
CANTON DE GUILLESTRE
COMMUNE DE CHÂTEAU-VILLE-VIEILLE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 07 septembre 2026

N° 2026 - 59

L'An deux mille vingt-six, le sept septembre, le Conseil Municipal de la **Commune de CHÂTEAU-VILLE-VIEILLE**, composé de 11 membres en exercice, dûment convoqué le deux septembre, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de **Monsieur PONCET Jean-Louis**, Maire

PRESENTS : PONCET JEAN-LOUIS, HUBERT HENRI, PETINARAKIS DOROTHEE, MARTY PHILIPPE, BERTHIER ROMAIN, DECLERCQ MICHEL, FREVILLE NATHALIE, JABERG MAUDE, JOUBERT LAURENT, PUECH JULIE, RUFFONI CHARLOTTE

SECRETAIRE DE SEANCE : DECLERCQ MICHEL

Objet : Détermination du tarif des concessions trentenaires des cases du columbarium du cimetière du hameau de Souliers

Vu la délibération n° 2009-55 du 15 juin 2009 portant sur l'approbation du règlement des cimetières communaux ;

Vu la délibération n° 2013-36 du 27 juin 2013 portant sur l'approbation du règlement des columbariums et jardins du souvenir des cimetières de Château Queyras et Ville-Vieille ;

Vu la délibération n°2025-26 du 02 février 2025 portant sur l'approbation du règlement du columbarium du cimetière communal du hameau de Souliers ;

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que suite à l'installation d'un columbarium au cimetière du hameau de Souliers, il y a lieu de déterminer le tarif des concessions trentenaires.

Afin d'uniformiser les tarifs des columbariums de la Commune, il propose d'en fixer le tarif à 600 Euros.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et voté par :

Présents : 11

Pouvoirs : 0

Suffrages exprimés : 11

POUR : 11

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

- **APPROUVE** l'exposé de Monsieur le Maire
- **FIXE** le tarif de concession trentenaire des cases du columbarium du cimetière de Souliers à 600.00 Euros.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Le Maire
Jean-Louis PONCET

